Qu’est-ce que la déclaration de « catastrophe naturelle » en matière de sécheresse?

lundi 3 juillet 2023

– Le 03/05/2023, le Journal Officiel a publié la liste complète des communes ainsi reconnues en état de sécheresse.

– Cette publication ouvre un délai des trente jours pour déclarer le sinistre auprès de son assureur.

– L’assurance “catastrophe naturelle” est incluse dans l’assurance multirisques habitation.

– Il faut lister et, autant que possible, évaluer les objets endommagés- et même perdus- en fournissant des preuves de leur existence (factures, photos…).

– Conserver les factures des matériaux des réparations.

– Le courrier est envoyé en lettre recommandée avec accusé réception, dont vous gardez précieusement une copie.